



# PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 09/08/2022

### USAGE DU FEU : LA CORRÈZE PASSE EN ROUGE

Compte tenu des températures élevées, de la sécheresse installée, de la multiplication des départs de feux et des nombreux hectares de forêts détruits, tout usage du feu, dont les feux d'artifice publics et privés, est interdit jusqu'au **16 août 2022**.

Activité	Période rouge
Brûlage des résidus végétaux	Interdit
Travaux générateurs de risques de feu	Interdit
Brûlage de végétaux sur pied, écobuage	Interdit sauf désherbage thermique
Brûlage de végétaux ou bois de construction au titre de la prophylaxie	Autorisé, exclusivement par des professionnels
Feux d'artifice Feux festifs traditionnels	Interdit
Tous appareils de cuisson mobiles avec flammes, feux de campement	Interdit sauf dans les enclos d'habitations régulièrement entretenus

### Cabinet de la préfète Bureau de la communication interministérielle

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex